

der une indemnité de frais funéraires aux pensionnés des assurances sociales et bénéficiaires de l'allocation aux vieux salariés.

**M. Meck** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8115) de Mme Claeys et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les ordonnances des 19 octobre 1945 et 2 février 1945, modifiées par la loi du 23 août 1948 en vue de fixer le minimum garanti de la pension de réversion ou le secours viager des veuves sans qu'il soit tenu compte des bonifications pour enfants.

**M. Meck** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8116) de Mme Claeys et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les ordonnances du 19 octobre 1945 et du 2 février 1945, en vue d'améliorer les droits des conjointes de pensionnés vieillesse ou bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés en cas de décès de ceux-ci.

**Mme Claeys** a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 8127) de Mme Claeys et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 8 juin 1948 complétant l'article 54 G du livre II du code du travail en vue d'accorder un congé supplémentaire aux mères de famille qui exercent une activité salariée.

**M. Meck** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8213) de M. Croizat et plusieurs de ses collègues tendant à porter à un taux unique de 55.000 F par an le montant de l'allocation aux vieux travailleurs anciens salariés.

**M. Viatte** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8248) de M. Cayeux et plusieurs de ses collègues tendant à harmoniser les prestations servies par les caisses de sécurité sociale avec l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse.

**Mme Lefebvre** a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 8270) de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues tendant à remettre en vigueur la loi du 13 septembre 1946, afin de reconduire l'allocation temporaire aux vieux pour le quatrième trimestre 1949 et pour le premier trimestre 1950, à porter le taux annuel de ladite allocation à 36.000 F et à élever le plafond des ressources à 100.000 F pour une personne seule et à 130.000 F pour un ménage.

**M. Gabriel Paul** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8323) de M. Genest tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice de la prime exceptionnelle de 3.000 F aux jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans.

#### Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GRUPE D'ACTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE  
(13 membres au lieu de 14.)

Supprimer le nom de M. de Raulin-Laboureur.

GRUPE DES INDÉPENDANTS D'OUTRE-MER

Substituer à la signature:

*Le président du groupe,*  
AUJOULAT.

la signature:

*Le président du groupe,*  
SENGHOR.

#### Election d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département de Saône-et-Loire, en date du 9 novembre 1949, que M. Claudius Bachelet a été élu député de Saône-et-Loire en remplacement de M. Joseph Renaud.

M. **Bachelet** est appelé à faire partie du 3<sup>e</sup> bureau auquel appartenait son prédécesseur.